



Bulletin d'informations
mars à juin 2020

N°19

LE VILLAGE INSTALLE SON NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



HAUDIVILLERS

SOMMAIRE

État civil ----- 3

Retour conseils municipaux ----- 4

- 25 mai 2020
- 12 juin 2020

Les mots des associations ----- 9

- Odi-Jeun
- HaudiCom
- Club Sportif de Haudivillers
- Amicale des sapeurs pompiers
- Haudi Chemins
- Club du 3° Age «Les Rencontres»

Aménagements ----- 11

- L'antenne Orange

Cadre de vie -----12

- Ciné Rural - Le jour où tout s'est arrêté
- L'entretien des caniveaux
- Les épidémies
- Solidarité HAUDIVILLERS

Sécurité-----14

- Les accès pompiers
- Le désherbeur thermique
- La barrière rue du Souvenir

Évènements ----- 16

- 1er mai... un peu de bonheur, un petit brin de muguet !
- Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945
- COVID -19 : Annulations

Portrait ----- 18

- Masques solidaires Beauvaisis

Vie Pratique ----- 19

- Violences conjugales et intrafamiliales
- Contre les cambriolages, les bons réflexes !
- Agir ensemble pour changer les comportements sur la route

Notre Village -----22

- Cartes postales anciennes

Environnement ----- 23

- MaPrimeRénov en 2020
- Dispositions réglementaires de lutte contre le bruit

Divers ----- 24

- Recette : Atelier cuisine pour enfants
- Surtout... surtout... ne baissez pas les bras !
- Le bonheur retrouvé...
- Boîtes aux lettres et pare-brises
- Expressions françaises sur les animaux
- Proverbes
- Trucs et astuces

Jeux ----- 28

Numéros utiles -----30

Calendrier manifestations ----- 31

Permanences de la Mairie et de l'Agence Postale Communale

Lundi, mardi, mercredi9h à 12h

Jeudi 9h à 12h et 16h à 19h

M. Le Maire 17h à 19h

Vendredi 9h à 12h et 17h à 18h

Samedi (1er et 3ème du mois)9h à 12h



Tél : 03 44 80 40 34

Mail : mairie-haudivillers@wanadoo.fr

Site internet : <http://haudi.fr/>



Heures d'ouverture de la bibliothèque

La bibliothèque est ouverte tous les mardis de 16h30 à 18h00 et fermée durant les vacances scolaires.

LE MOT DU MAIRE

Nous venons de vivre un premier semestre 2020 inédit. Pour beaucoup d'entre nous, cette pandémie est un événement nouveau, mais espérons qu'elle ne se reproduise pas trop souvent.

J'espère que vous vous portez bien ainsi que vos proches.

Avec le déconfinement, l'arrivée des beaux jours, nous allons pouvoir retrouver nos amis, nos habitudes, reprendre petit à petit notre vie d'avant, même si beaucoup de choses vont changer.

C'est dans cette drôle d'ambiance que les élections municipales ont eu lieu le 15 mars 2020. Je vous remercie de m'avoir renouvelé votre confiance. La nouvelle équipe municipale est aujourd'hui installée et les adjoints ont été élus : premier adjoint, M. Jean-Pierre MARCHADOUR, deuxième adjoint, Mme Géraldine DEGEITERE, troisième adjoint, M. Bernard CLERGET.

Une équipe un peu rajeunie, féminisée et dynamique, prête à prendre la relève pour œuvrer dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Les projets sont nombreux et nous ferons de notre mieux pour les réaliser. Nous comptons aussi sur vous pour apporter vos idées, participer à la vie du village au sein des associations ou du comité des fêtes...

Je tiens à remercier l'équipe de l'ancien Conseil municipal, qui de 2014 à 2020 a accompli un travail remarquable. Parmi les plus belles réussites, l'aire de jeux pour les enfants et le city stade. Cependant, il est regrettable que des adolescents de notre commune et des communes voisines détériorent ces lieux de loisir et de convivialité.

Je terminerai par une note positive en remerciant l'association HaudiCom pour leur bulletin. En effet, la qualité d'impression a été améliorée sans en augmenter le coût.

Enfin, je remercie tous les bénévoles qui nous ont accompagnés pendant la période de confinement. Merci à toutes et à tous.

Portez-vous bien et bon été.

Le Maire,
Sylvain FRENOY

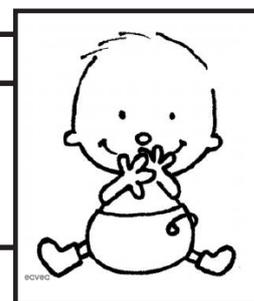


ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Simon, Charles GUINET
né le 16 avril 2020

Toutes nos félicitations aux heureux parents



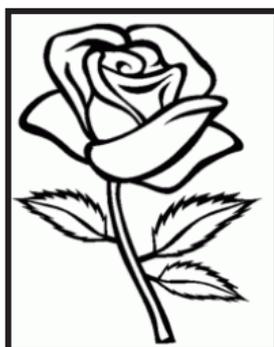
DÉCÈS

Christian, Alain DELAVAQUERIE
le 01 mars 2020

Georges, Emile, Léon VIGOUR
le 21 mars 2020

Paulette KIESEKOMS
le 08 mai 2020

Toutes nos condoléances aux familles



RETOUR CONSEILS MUNICIPAUX

Synthèse du Conseil municipal du 25 mai 2020

1 – Installation du Conseil Municipal

Il est donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et sont déclarés installés : FRENOY Sylvain, FAUCHEUX Jean-Pierre, SOREL Delphine, THOMAS Magalie, MARCHADOUR Jean-Pierre, CLERGET Bernard, DEGEITERE Géraldine, MARIN Viviane, REMY Isabelle, HUGUET Robert, SOISSON Frédéric, RIVOLIER Martine, DACHON Serge, DACHON Catherine, NEKKAR David dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

2 – Election du Maire

Sous la présidence du plus âgé, M. Bernard CLERGET rappelle les conditions d'éligibilité et de vote. Le quorum est rempli, les 15 conseillers présents votent à l'urne.

M. Sylvain FRENOY obtient 15 voix (majorité absolue) et est proclamé Maire.

3 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

Celui-ci est fixé librement par les membres de l'assemblée délibérante, dans les limites maximums de 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 4 adjoints. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la création de trois postes d'Adjoints au Maire et de faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

4 – Election des Adjoints au Maire

• 1er adjoint :

M. Jean-Pierre MARCHADOUR obtient douze voix et M. David NEKKAR une voix.

M. Jean-Pierre MARCHADOUR est proclamé 1er adjoint et immédiatement installé.

• 2ème adjoint :

Mme Géraldine DEGEITERE obtient douze voix, est proclamée 2ème adjoint et immédiatement installée.

• 3ème adjoint :

M. Bernard CLERGET obtient onze voix, est proclamé 3ème adjoint et immédiatement installé.

5 – Lecture de la charte de l'élu local

Une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats municipaux » est remis à chaque conseiller municipal.

Charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Synthèse du Conseil municipal du 12 juin 2020

1 – Délégation de pouvoir au Maire

Le conseil municipal -CM- peut déléguer, par délibération, une partie de ses attributions au Maire, pour toute la durée de son mandat et ce, afin de permettre une gestion facilitée des affaires de la commune.

Les 29 alinéas de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont consultables dans le compte-rendu du conseil municipal affiché en mairie et mis en ligne sur le site internet de la mairie : [http : //haudi.fr/](http://haudi.fr/)

Le CM décide de donner une délégation de pouvoir à M. le Maire pour les alinéas de l'article L2122-22 suivants :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés

communales utilisées par les services publics municipaux ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des accidents n'ayant pas de conséquences pour les personnes ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2 – Délégation de signature au Maire pour des contrats de travail

Lorsque des agents de la collectivité sont en congés de maladie (maladie ordinaire, longue maladie ou longue durée), il est obligé d'établir des contrats de travail de droit public pour pouvoir les remplacer par des agents contractuels. De même, lors d'embauche de contrats aidés (CUI – CAE, emploi d'avenir), il est nécessaire de signer des contrats de droit privé. Pour éviter de saisir le CM à chaque signature de contrat, et pour pouvoir être plus réactif, le CM décide de donner une délégation de signature à M. le Maire pour signer des contrats de droit public ou des contrats de droit privé, concernant l'embauche de personnel au sein des services de la Mairie et d'autoriser M. le Maire à recruter des agents contractuels... pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil ainsi que de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

3 – Fixation du montant des indemnités pour les élus

Le régime d'indemnités de fonction est destiné à compenser les frais que les élus engagent au

service de leurs concitoyens. Le montant de ces indemnités de fonction dont les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, est fixé selon un barème. Cette indemnité est calculée en pourcentage d'un indice terminal de la fonction publique... Ces indemnités sont calculées par rapport à la population totale résultant du dernier recensement de la population...

Le CM décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints au Maire, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux... Ces indemnités seront versées mensuellement...

4 – Election des délégués au Syndicat d'Energie de l'Oise

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE 60) s'occupe des questions relatives à la distribution de l'énergie, aux travaux neufs d'éclairage public, à l'achat d'énergie, aux infrastructures des bornes électriques Conformément à ses statuts, il est nécessaire d'élire un délégué titulaire pour siéger au Secteur Local d'Energie (SLE) de Haudivillers. Il n'est pas prévu de suppléant. Les représentants des communes de chaque SLE seront réunis par le SE 60 pour désigner les délégués qui siégeront à ce comité syndical. ... M. Bernard CLERGET en qualité de délégué titulaire est proclamé élu.

5 – Désignation des délégués à l'ADICO

L'Association Départementale pour l'Informatisation des COLlectivités locales (ADICO) a pour objet de soutenir, d'accompagner et d'encourager l'informatisation des collectivités publiques qui comprennent les communes et les établissements publics. Dans la partie logicielle, il propose la fourniture de logiciels bureautique ou de gestion, l'installation et l'assistance technique pour le démarrage, la formation à l'utilisation de logiciels, l'assistance téléphonique de 1er niveau, le dépannage sur site. En ce qui concerne les matériels, il propose la mise en place d'un service de matériels informatiques comprenant la fourniture, la livraison, l'installation ou le dépannage, un prêt de matériel en cas de panne, et les liaisons avec les constructeurs et distributeurs pour assurer les réparations. A son conseil d'administration y siège un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le CM décide de désigner M. Sylvain FRENOY comme représentant titulaire et Mme Martine RIVOLIER comme représentante suppléante de la collectivité à l'ADICO.

6 – Election des délégués au SIRS de Fouquerolles – Lafraye – Haudivillers

M. le Préfet de l'Oise a pris le 19 mai 2016 un arrêté autorisant la commune d'Haudivillers à intégrer le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire

(SIRS) de Fouquerolles – Lafraye - Haudivillers. Conformément à l'article 10 des statuts du SIRS, la commune d'Haudivillers doit élire trois délégués pour la représenter au sein de ce syndicat. MM. Sylvain FRENOY, Jean-Pierre MARCHADOUR, Mme Magalie THOMAS en qualité de délégués sont proclamés élus.

7 – Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant au SMOTHD

Le syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD) a été créé le 6 juin 2013 et a pour objectif la construction du réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné de l'Oise et l'accompagnement des collectivités publiques dans leurs projets d'information géographique et de e-administration. En juin 2018, le SMOTHD compte 631 communes adhérentes ou représentées sur 634 prévues dans le programme, soit 99%. Les travaux sont confiés pour le premier marché de travaux (2014-2017) au Groupement de sociétés Axione, Bouygues Energies et Services et Sobeca. Le SMOTHD a également notifié ce dernier pour le second marché de travaux correspondant à la mise en œuvre de l'accélération du déploiement du très haut débit sur le territoire départemental. La société Oise Numérique (filiale de SFR collectivités) assure la commercialisation des prises aux différents fournisseurs d'accès à internet (FAI), l'exploitation et la maintenance du réseau. Chaque commune de moins de 5 000 habitants doit désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger au Syndicat Mixte Oise du Très Haut Débit (SMOTHD). Le CM décide de désigner M. Sylvain FRENOY comme représentant titulaire et M. Jean-Pierre MARCHADOUR comme représentant suppléant.

8 - Désignation d'un correspondant défense

Dans chaque commune il doit être désigné un correspondant défense qui a vocation à sensibiliser nos concitoyens aux questions de la défense. C'est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département. Le CM décide de désigner M. Jean-Pierre MARCHADOUR comme correspondant défense de la collectivité.

9 – Election des représentants à l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise

Les missions de l'Association Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO), sont d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Par la somme de ses missions, l'Association a un périmètre d'intervention particulièrement riche, diversifié et opérationnel. Il s'agit pour l'Association de répondre aux besoins exprimés par les maîtres d'ouvrage et de mettre en cohérence les projets publics sur un même territoire dans les domaines de l'équipement, de l'aménagement ou de

l'environnement.

Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la nature de l'assistance à apporter, regroupées suivant deux types : assistance générale et assistance spécialisée, les domaines d'intervention en assistance : l'aménagement, les infrastructures, les ouvrages d'art et les réseaux, les bâtiments, l'environnement et les déplacements et les transports. ... Les trois types de missions d'assistance technique, depuis la phase amont jusqu'à la phase exploitation, sont détaillées dans le compte-rendu complet.

En conclusion, l'assistance assurée par l'Association s'opère au bénéfice des collectivités adhérentes, à titre gratuit, dans toute la phase amont d'un projet du seul fait de leur adhésion, moyennant la perception d'une participation aux services rendus pour les autres missions sachant que cette participation pourrait être de l'ordre de 250 € par ½ journée/homme. L'assistance générale est détaillée dans le compte-rendu complet. Cette fonction de conseil vise à aider les collectivités... Les missions essentielles de l'agence sont détaillées dans le compte-rendu complet. L'ADTO est une Société Publique Locale (SPL). ... M. Sylvain FRENOY en qualité de délégué titulaire est proclamé élu pour siéger à l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires et à l'assemblée générale des actionnaires. Il est doté de tous les pouvoirs pour représenter la collectivité. Mme Martine RIVOLIER en qualité de déléguée suppléante est proclamée élue, pour siéger à l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires et à l'assemblée générale des actionnaires. Elle est dotée des mêmes pouvoirs que le titulaire en l'absence de celui-ci.

10 – Election d'un administrateur titulaire et un suppléant au ciné rural

La collectivité adhère au Ciné Rural 60 et permet ainsi aux administrés d'avoir une activité culturelle au travers de la projection de films dans la salle des fêtes. Pour information, la cotisation annuelle est de 300 € pour 7 séances et 400 € pour 9 séances. La commune doit désigner un administrateur titulaire et un suppléant qui seront responsables du bon déroulement des séances de cinéma. La commune ou l'association relais doit prendre en charge la mise en place de la salle de cinéma (vente de billets, accueil du public, promotion des films ...). Le Ciné Rural s'occupe de la partie technique relative aux séances de cinéma et prend en charge le personnel, le matériel de projection, l'ensemble des coûts de fonctionnement et la recette de la billetterie. Le CM décide de désigner M. Bernard CLERGET comme administrateur titulaire et M. Denis DEBRYE comme administrateur suppléant.

11 – Fixation du nombre de membres du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

est un établissement public géré par un conseil d'administration dont la composition a été prévue par le code de l'action sociale et des familles, chargé d'animer l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les autres institutions publiques et privées acteurs sociaux. Sa création est une obligation légale. ... Le nombre de représentants de la commune au sein du conseil d'administration du CCAS est déterminé par délibération du Conseil Municipal et doit être compris entre 4 et 8 membres. Les membres du Conseil Municipal décident d'émettre un avis favorable à la proposition de M. le Maire, soit 6 membres.

12 – Election des membres du Conseil Municipal au CCAS

Après avoir fixé le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS, il est nécessaire d'élire six conseillers municipaux pour y siéger. Le vote se faisant au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. ...

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges au plus fort reste, la liste Jean-Pierre MARCHADOUR obtient 6 sièges. Sont ainsi déclarés élus : MM. et Mmes Jean-Pierre MARCHADOUR, Bernard CLERGET, Isabelle REMY, Catherine DACHON, Géraldine DEGEITERE, Viviane MARIN, pour faire partie, avec M. le Maire, Président de droit, du conseil d'administration du CCAS.

13 – Election des membres des commissions municipales

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil de constituer des commissions chargées d'étudier et instruire les questions soumises ultérieurement à ce conseil. Au sein de ces commissions, s'opèrent les discussions et les travaux préparatoires aux séances et aux délibérations du conseil municipal. Ces commissions sont des organes internes à la commune. Ce ne sont que des lieux de préparation, où s'élaborent des rapports à restituer en Conseil Municipal. Ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Le CM est compétent pour en fixer le nombre, le caractère permanent ou non, et déterminer, par le vote, le nom des conseillers municipaux appelés à y siéger. Le Maire est président de droit de toutes les commissions et procède à leur convocation. Lors de la première réunion de chaque commission, il est nécessaire de désigner un vice-président qui viendra suppléer le Maire en cas d'absence. La désignation des membres de chacune de ses commissions devra intervenir au scrutin secret, sauf si le CM décide de ne pas y procéder. ...

Sont proclamés élus :

• **commission information - communication – culture et vie sociale** : MM. et Mmes Bernard

CLERGET, Martine RIVOLIER, Delphine SOREL, Géraldine DEGEITERE, Isabelle REMY

• **commission affaires scolaires** : Mmes Delphine SOREL, Magalie THOMAS, Jean-Pierre MARCHADOUR, Géraldine DEGEITERE, Jean-Pierre FAUCHEUX

• **commission fêtes et cérémonies** : MM. et Mmes Catherine DACHON, Géraldine DEGEITERE, Isabelle REMY, Martine RIVOLIER, Robert HUGUET

• **commission travaux – sécurité – logements** : MM. Jean-Pierre MARCHADOUR, Robert HUGUET, Bernard CLERGET, Frédéric SOISSON, Jean-Pierre FAUCHEUX

• **commission cadre de vie – environnement et cimetière** : MM. et Mmes Robert HUGUET, Bernard CLERGET, Géraldine DEGEITERE, Magalie THOMAS, Jean-Pierre FAUCHEUX

• **commission finances** : MM. et Mmes Géraldine DEGEITERE, Delphine SOREL, Robert HUGUET, Jean-Pierre MARCHADOUR, Viviane MARIN

• **commission urbanisme et PLU** : MM. et Mmes Jean-Pierre FAUCHEUX, Martine RIVOLIER, Géraldine DEGEITERE, Jean-Pierre MARCHADOUR, Delphine SOREL

• **commission marché à procédure adaptée** : MM. et Mmes Martine RIVOLIER, Jean-Pierre FAUCHEUX, Isabelle REMY, Jean-Pierre MARCHADOUR, Géraldine DEGEITERE

14 – Traitement des questions orales lors des réunions de conseil municipal

L'article L 2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du Conseil Municipal. Le CM décide de traiter les questions orales comme suit : après avoir traité ses questions diverses, le Maire ou son représentant procède à un tour de table en invitant chacun des membres présents à intervenir, ainsi les intéressés ont la possibilité d'émettre des questions orales. A défaut de réponse immédiate, le sujet fera l'objet d'une étude ou d'une réflexion et sera traité lors de la réunion suivante.

15 – Convention de délégation de la compétence eau potable avec la CAB

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le transfert de la compétence «eau potable» vers la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) est effectif depuis le 1er janvier 2020. L'organisation des services d'eau potable sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis se caractérise actuellement par la présence de 16 services d'eau potable... Dans l'attente des conclusions de l'étude

de gouvernance relative à la prise de compétence eau potable... la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) prévoit de recourir au mécanisme de représentation-substitution pour les 7 syndicats exerçant la compétence eau potable et regroupant des communes appartenant à au moins deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Pour les 2 syndicats intégralement dans le périmètre de la CAB, la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique prévoit que ces syndicats soient maintenus jusqu'à six mois suivant la prise de compétence, c'est-à-dire jusqu'à fin juin 2020, sans nécessité de délibérations des syndicats ou de la CAB. Par ailleurs, l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 accorde un délai supplémentaire de 3 mois aux EPCI à fiscalité propre afin qu'ils délibèrent sur la possibilité d'une délégation de compétence au profit des syndicats infra-communautaires compétents en matière d'eau potable. Pour les 7 communes (Beauvais, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Francastel, Rotangy, Nivillers et Haudivillers) exerçant en propre la compétence eau potable, les dispositions de la loi engagement et proximité sont détaillées dans le compte-rendu complet. Le conseil communautaire s'était prononcé favorablement sur cette délégation de compétence aux 7 communes lors de son conseil du 13 décembre 2019, avant l'entrée en vigueur de la loi. Aussi, afin d'assurer la continuité du service d'eau potable et dans l'attente des orientations de l'étude de gouvernance relative à la prise de compétence eau potable, le conseil communautaire a pris une nouvelle délibération dans sa séance du 7 mai 2020 pour déléguer à chaque commune la compétence eau potable jusqu'au 30 juin 2021, selon les modalités définies dans la convention ci-annexée.

Le CM décide d'approuver les termes de la convention (ci-annexée) de délégation de la compétence eau potable entre la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et la commune de HAUDIVILLERS et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et toutes les pièces relatives ou en lien avec cette convention.

16 – Rapport annuel 2019 sur le service d'eau potable

Le CM de la commune de Haudivillers a confié à Veolia la gestion du service d'alimentation en eau potable de la collectivité. A ce titre, Veolia doit présenter tous les ans à la commune un rapport sur ce service. Le CM doit ensuite se prononcer sur celui-

ci avant le 30 juin de l'année suivante. La capacité du réservoir de la commune est de 120 m³ et le réseau mesure 6 876 m en canalisation de distribution. Les analyses d'eau réalisées sur le territoire de la commune ont fait ressortir une eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Le CM émet un avis favorable au compte rendu de l'activité du service public d'eau potable pour l'année 2019 de la commune de Haudivillers.

17 – Rapport d'activité 2018 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de la CAB

Avec l'adhésion de la commune à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) qui a la compétence du service déchets et conformément aux dispositions du code général des collectivités, les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale doivent communiquer à leur assemblée délibérante, qui en prend acte, les différents rapports relatifs aux compétences exercées et transférées à la communauté d'agglomération du Beauvaisis. Le CM décide de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018.

18 – Questions diverses

1) Analyses d'eau : les analyses d'eau des 14 janvier 2020 et 6 mars 2020 font apparaître une eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

2) Tour de table :

- Mme Martine RIVOLIER signale qu'il y a quelques petits soucis sur le city stade comme des nuisances par rapport aux voisins et des dégradations. En échangeant un peu avec d'autres collectivités, certaines ont mis en place un règlement d'utilisation, en réservant des plages horaires pour les enfants et par tranches d'âges. D'autres ont fermé l'équipement le soir. Elle explique qu'il serait peut-être intéressant de faire la même chose pour éviter des allées et venues le soir très tard. M. le Maire précise que les gendarmes ont été prévenus et qu'ils doivent faire des rondes.

- M. Jean-Pierre FAUCHEUX demande s'il y a eu un retour sur les devis relatifs aux travaux du cimetière. M. le Maire répond qu'il en a reçu un et qu'il en attend d'autres prochainement. Ceux-ci seront traités lors d'une commission travaux.

- M. Robert HUGUET signale qu'un administré fait toujours du feu rue du Souvenir. C'est strictement interdit et il dérange tous les voisins.

LES MOTS DES ASSOCIATIONS

ODI-JEUN

Suite aux décisions gouvernementales liées à l'épidémie du COVID 19, nous avons été amenés à annuler la brocante du lundi de Pâques. En ce qui concerne la fête de l'été, il en sera de même (les rassemblements ne seront pas autorisés avant le mois de juillet).



Pour les séances de gymnastique, nous attendons les directives, elles pourraient éventuellement avoir lieu en plein air avec un espacement de 10m entre chaque participant suivant les conditions météo. Nous vous tiendrons informés lorsque nous aurons plus d'informations.

En attendant, respectons le confinement et les mesures de sécurité afin d'enrayer cette épidémie.

Nous sommes désolés de ces contretemps et nous espérons vous revoir à l'automne en pleine forme, pour reprendre le cours de nos activités.

Le Président,
Jean Paul CLOPIER

HAUDICOM

L'association HaudiCom s'est trouvée, comme les autres associations, confrontée à la COVID-19 qui est venue brutalement stopper toutes les activités prévues. C'est avec regret qu'elle n'a pu accueillir les enfants dans les ateliers comptines et les adultes dans les ateliers floraux ou le scrap-booking.

Aussi, elle s'est mobilisée pour apporter des informations régulières aux administrés qui disposent d'une adresse mail connue par l'association. Ces mêmes informations ont été, pour la plupart, affichées à la mairie et, de façon très solidaire, par le bar tabac presse d'Haudivillers que nous remercions tout particulièrement. De plus, l'équipe a continué à travailler avec beaucoup de motivation « en télétravail » pour la préparation de ce bulletin... il ne fallait rien lâcher !

Pour les ateliers, nos fidèles animatrices sont impatientes de retrouver l'ambiance de ces moments privilégiés. Nous espérons, si les conditions sanitaires nous le permettent, pouvoir à nouveau proposer des animations au cours du dernier trimestre de l'année. Nous avons bon espoir...

La Présidente
Martine RIVOLIER

CLUB SPORTIF DE HAUDIVILLERS

En raison du CORONAVIRUS, nous avons été obligés d'annuler nos manifestations :

- BROCANTE du lundi de PAQUES (13 avril 2020)
- TOURNOI des équipes de jeunes (12 et 13 juin 2020)

cela a un coût financier important.

Nous ne reprendrons pas la compétition avant la prochaine saison.
Dans quelles conditions ?
Nous attendrons les directives des instances de football.

Prenez bien soin de vous.

Sportivement,
Le Bureau



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Le DIMANCHE 10 MAI aurait dû avoir lieu notre 6e édition, de l'HAUDI'TRAIL. Or le contexte actuel nous a obligés, comme toutes les associations de la commune, à annuler notre manifestation.

Mais le terme « annulation » nous déplaît, alors nous parlerons donc de report.

Nous avons essayé de caler une date entre septembre et décembre mais d'autres organisations se sont déjà positionnées, voire peut-être encore obligées d'annuler leurs manifestations (cas de « La Transbaie »).

Nous reportons donc notre manifestation sur 2021 (la date restant à définir). Venez nombreuses et nombreux pour soutenir les coureurs, pour se rencontrer ou tout simplement parler avec les personnes du village.

Nous serons donc présents sur la place communale pour vous faire passer un moment convivial. Mais avant cela nous serons ravis de vous retrouver le 1er samedi de décembre pour notre traditionnel banquet de la Sainte Barbe.

Néanmoins sur cette période d'après confinement, nous restons mobilisés au service de la population. Nous sommes aujourd'hui pourvus de tenues adéquates, si le risque reste présent, pour garantir la sécurité de chacun et intervenir dès lors que nous serons sollicités.

Le Président de l'Amicale
Jean-Yves LEFRANCOIS



HAUDI CHEMINS

HAUDI-Chemins bonjour

En cette période de confinement, nous espérons que la vie sur Haudivillers se passe bien et que vous pouvez profiter des chemins Haudivillois à raison d'1 heure par jour, dans un rayon de 1 kilomètre et en respectant les règles de distanciation.

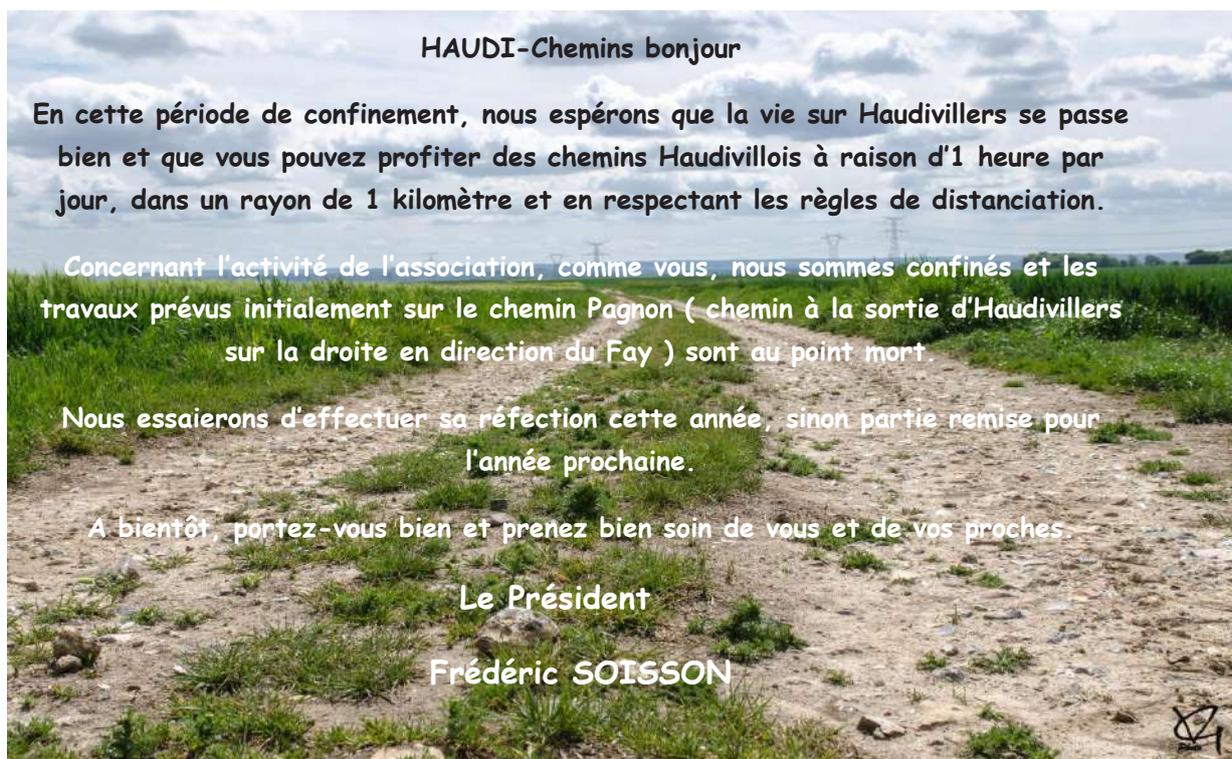
Concernant l'activité de l'association, comme vous, nous sommes confinés et les travaux prévus initialement sur le chemin Pagnon (chemin à la sortie d'Haudivillers sur la droite en direction du Fay) sont au point mort.

Nous essaierons d'effectuer sa réfection cette année, sinon partie remise pour l'année prochaine.

A bientôt, portez-vous bien et prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le Président

Frédéric SOISSON



"CLUB DU 3^oAGE " LES RENCONTRES "



Notre Assemblée Générale était programmée le lundi 9 mars à 16 h 45 et devait se dérouler comme à l'habitude dans la salle «Monique de l'Odéon».

Le corona virus, COVID 19, SARS-COV-2, en a décidé autrement, suite au confinement qu'il a entraîné.

En conséquence, nous avons prévenu les adhérents du report à une date ultérieure, non connue à ce jour (après les vacances d'été) de notre Assemblée Générale, nous vous y attendrons nombreux.

À cette occasion, comme elle l'a fait savoir à maintes reprises, notre Présidente Anne-Marie AMIC ne se représentera pas à l'élection du Bureau.

Le Club du troisième âge « Les Rencontres » souhaite à tous de très bonnes vacances d'été

Le Bureau

AMÉNAGEMENTS

L'antenne orange

Compte tenu des difficultés rencontrées avec la période de confinement, le projet d'implantation d'une antenne relais téléphonique Orange sur notre territoire a connu, comme beaucoup d'autres travaux, une période de stagnation.

C'est avec satisfaction que la première réunion de chantier, programmée le 4 mai 2020, a permis d'élaborer un planning pour ce dossier important. Voici les grandes dates à retenir :

Du 8 juin au 26 juin : préparation du terrain et mise en place de la dalle de support suivie d'une période de séchage.

Du 29 juin au 10 juillet : livraison du pylône, son

assemblage, son installation puis le montage des antennes aériennes. Concomitamment, pose de la clôture et plantation arboricole.

Du 13 juillet au 17 juillet : accord des différentes autorités (Consuel, Enedis, etc...)

Du 20 juillet au 24 juillet : confection des dossiers techniques DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés), DIUO (Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage).

Du 3 août au 7 août : réception des travaux.

La mise en service devrait suivre immédiatement après.



CADRE DE VIE

Ciné Rural - Le jour où tout s'est arrêté

Pile poil le soir du 29 février, le jour de notre séance, le gouvernement imposait des conditions sanitaires impactant les cinémas. Beaucoup de séances ont été annulées mais, informés trop tard, nous avons néanmoins maintenu la nôtre avec la projection du film LES VETOS.

Nous sommes alors entrés dans le long tunnel du confinement dont le bout, annoncé le 22 juin, impose encore des conditions sanitaires inconfortables.

Nos séances reprendront en septembre, après un bel été. Nous espérons pouvoir choisir un beau film afin de vous retrouver toujours plus nombreux.

A bientôt, donc !
Le Ciné Rural d'Haudivillers



Séance annulée

L'entretien des caniveaux

L'entretien des caniveaux de la commune s'est poursuivi durant la période de confinement. Grâce au travail des employés communaux, l'ensemble de la voirie communale est dans un état très correct et, il est important de le rappeler, sans aucun traitement phytosanitaire depuis plusieurs années.

La solution du recours à une entreprise avec le passage d'une balayeuse donnait des résultats très décevants. Les herbes qui, en fait, étaient très peu éliminées, repoussaient rapidement. L'utilisation classique d'une binette monopolisait un employé à plein temps et quand il avait terminé l'ensemble des rues, l'herbe avait déjà repoussé dans les premières rues désherbées.

Nous avons fait plusieurs essais de matériels de désherbage. Une balayeuse style motoculteur a été notamment essayée. En plus d'un travail médiocre, son maniement était physique pour nos employés. Nous avons donc opté pour une machine spécifique, du style débroussailleuse. Cette machine électrique sur batterie avec une autonomie de 8 heures est légère et facile d'utilisation. Son grand avantage, grâce à un ingénieux système, aucune projection de cailloux n'est à craindre. Avec peu de bruit,



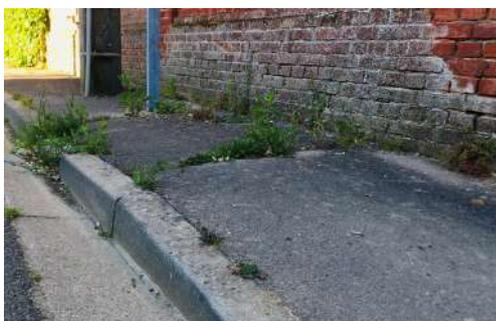
une pollution nulle et un entretien très facile, cette machine est efficace.

Nous passons une première fois la balayeuse communale avec le tracteur, puis le désherbage avec cette machine électrique à batterie et ensuite un nouveau passage de finition de la balayeuse pour un résultat très correct. Ces opérations doivent être renouvelées plusieurs fois dans une saison.

Après une intervention de nettoyage, il a été constaté que des caniveaux étaient à nouveau salis à l'occasion de travaux réalisés par certains habitants. Alors, il suffit pour la personne à l'origine de ses salissures, d'assurer le nettoyage de son caniveau et de respecter ainsi le travail des agents techniques.

Nous rappelons que, si l'entretien des caniveaux est du ressort de la commune, l'entretien des trottoirs est attendu de chaque administré.

Rappel sur l'entretien des haies : les propriétaires sont tenus d'élaguer leurs haies ou arbres pour empêcher que les branches n'empiètent sur les chemins ou les routes.



Les épidémies

Dans le contexte actuel, nous avons pensé utile de revenir sur les grandes épidémies qui ont frappé le 20ème siècle. La situation présente n'est donc pas atypique et sera sans doute suivie d'autres événements de même nature. Il apparaît indispensable d'être volontariste dans le domaine de la recherche, qu'il s'agisse de mettre au point des vaccins ou d'adopter des formes préventives à l'échelle mondiale puisque les épidémies ont quasiment toujours atteint un stade international.

La solidarité qui se développe dans la population est admirable, notamment à Haudivillers. Pourvu que les dirigeants du monde s'en inspirent pour trouver des réponses collectives à la hauteur.

Septembre 1918 – avril 1919 : la grippe espagnole est considérée comme la plus mortelle de l'histoire dans un laps de temps aussi court, elle a fait un milliard de malades dont **40 millions de morts**. Son surnom vient du fait que seule l'Espagne, pays neutre durant la Première Guerre mondiale, ne censurait pas les nouvelles touchant l'épidémie qui ravageait de nombreux pays belligérants. Provenant de Chine en 1918, le virus (H1N1) gagne ensuite les Etats-Unis, puis se propage à travers l'Europe, pour contaminer le monde entier, notamment par le truchement des colonies. Le poète français Guillaume Apollinaire fait partie des victimes de cette grippe.

1er juin 1956 : apparition de la **grippe asiatique**. Un nouveau virus grippal apparaît au Japon et se répand en Asie. Cette pandémie, qui a frappé en deux vagues virulentes, est à l'origine de la mort d'environ **4 millions de personnes**. Le virus (H2N2) est d'abord apparu dans une province méridionale de la Chine, en février 1957. Il a fallu plusieurs mois avant qu'il n'atteigne l'Amérique (70.000 morts aux Etats-Unis) et l'Europe.

1968–1970: la grippe de Hong-Kong. Le **virus H3N2** se déclare à Hong-Kong et fait le tour du monde entre l'été 1968 et le printemps 1970, tuant entre **1 et 2 millions de personnes**. La grippe évolue une fois de plus pour se transformer en pandémie meurtrière. Le virus en question est appelé H3N2. Provenant de Hongkong, il traverse d'abord l'Asie puis, fin 68, les Etats-Unis et déferle sur l'Europe fin 69.

1969 : la fièvre de Lassa doit son nom à la ville du Nigeria où il a été isolé pour la première fois en 1969 chez une infirmière tombée malade après avoir prodigué des soins. La fièvre de Lassa est endémique au Nigeria, en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, où des flambées épidémiques surviennent régulièrement.

20 mai 1983 : le **virus VIH** (SIDA) est identifié. L'équipe de l'unité d'oncologie virale de l'Institut Pasteur, dirigée par le professeur Luc Montagnier, identifie pour la première fois le virus responsable du sida. Il s'agit du VIH1, rétrovirus présent partout dans le monde. C'est ce qui le différencie de l'autre souche du virus, le VIH2, qu'ils découvriront en 1986, et qui se rencontre essentiellement en Afrique. Le nom du virus, VIH, signifie «virus de l'immunodéficience humaine». Depuis le début de l'épidémie environ 78 millions de personnes ont été infectées par le VIH et **39 millions de personnes sont décédées** de maladies liées au SIDA.

16 novembre 2002 : apparition du **SRAS**. Le premier cas connu de Syndrome respiratoire aigu (SRAS) ou pneumonie

atypique se déclare dans la région de Guangdong. Au cours du mois de février 2003, la maladie se répandra hors des frontières chinoises, par l'intermédiaire de touristes et d'hommes d'affaires en voyage.

15 mars 2003 : l'OMS lance une alerte mondiale sur le **SRAS**. Celle-ci vise à prévenir les voyageurs de la gravité et des risques de la maladie, qu'on a vu se développer à Taiwan, au Viêt Nam, à Singapour et au Canada. Endiguée en juillet 2003, l'épidémie fera en tout plus de **800 morts** dans le monde sur un total de 8000 cas.

2009–2010 : épidémie H1N1. Au 3 décembre 2009, on recense près de 25 millions de cas confirmés et de l'ordre de 10 000 morts et en 2010, le bilan est en dessous des **20 000 morts**.

2009–2010 : une **épidémie de méningite bactérienne** apparaît sur la côte ouest de l'Afrique en janvier 2009. 14 pays ont été touchés dont le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Nigeria. Un total global en février 2010 fait état de 78 416 cas suspects dont **4 053 mortels**.

2014 : l'épidémie d'Ebola, est une maladie virale apparue en 1976 qui a fait près de 1 000 morts depuis le début de l'année, est «la plus importante et la plus sévère» en quatre décennies, a souligné dans une conférence de presse le Dr Margaret Chan, la directrice générale de l'OMS.

Sans oublier **la variole** : avec plus de **300 millions de morts**, c'est l'épidémie qui a tué le plus de personnes. Elle est apparue en 10 000 avant JC et a été éradiquée le 26 octobre 1977.

Et la rougeole : avec **200 millions de morts**, elle atteint essentiellement les enfants à partir de l'âge de 5–6 mois. Elle est apparue au 7ème siècle avant JC et a été neutralisée dans les années 1960.

Lexique

Epidémie - Développement et propagation rapide d'une maladie contagieuse, le plus souvent d'origine infectieuse, dans une population. Phénomène pernicieux, nuisible qui atteint un grand nombre d'individus.

Pandémie - Epidémie étendue à toute la population d'un continent, voire au monde entier.

Sources : Dictionnaire Larousse, Wikipédia, Ouest-France, archives personnelles.

Le président d'Haud'Histoire
Bruno Hummel

Solidarité HAUDIVILLERS

Initiatives prises et actions de solidarité menées par la commune d'Haudivillers pour participer à la lutte contre l'épidémie de COVID-19

En cette période bien difficile de confinement, la municipalité d'Haudivillers, avec l'appui de l'association HaudiCom, a mis en place un principe d'échanges d'informations qu'il nous paraissait utile de partager avec les habitants.

Le Centre Communal d'Action Sociale - CCAS - de la commune a proposé une démarche de prise de contact avec ses aînés et les personnes isolées afin de connaître leurs besoins et leurs attentes ou tout simplement prendre des nouvelles, échanger et s'assurer que tout allait bien. Cette démarche a reçu un écho très favorable auprès des habitants de la commune et les personnes contactées disposent maintenant d'un contact privilégié dit « référent » avec l'un des membres du Conseil municipal, qu'elles peuvent solliciter plus particulièrement si besoin.

Par ailleurs, l'association HaudiCom, qui assure l'information et la communication au sein de la commune, s'est mobilisée pour apporter des informations régulières aux administrés disposant d'une adresse mail connue par l'association. Les informations les plus importantes ont été, en parallèle, affichées à la mairie et, de façon très solidaire, par le bar tabac presse d'Haudivillers que nous remercions tout particulièrement.

Parmi les démarches entreprises par la commune, ont été mis en place un service à domicile proposé

par des habitants bénévoles pour achats de première nécessité –courses/pharmacie, produits frais, viande, poisson...- passage de commerçants ambulants (jours/horaires), informations sur les producteurs locaux et leurs points relais, livraison à domicile des sacs pour ramassage des déchets végétaux pendant la fermeture de la mairie et de l'agence postale, les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire...

L'attestation de déplacement dérogatoire et des flashs d'informations ont été adressés par courriel et mis à la disposition des habitants au point relais information au tabac/presse.

Les informations officielles et les actualités sur les mesures mises en place ont été relayées (Préfecture, CAF, La Poste, les actions de solidarités numériques...).

Les échanges permanents sur les informations utiles transmises en temps et en heure ou les difficultés qui ont pu être rencontrées, ont permis de rester en contact avec la population tout au long de ce confinement. La solidarité a fonctionné et la municipalité remercie toutes les personnes bénévoles qui se sont investies avec beaucoup de générosité ainsi que les habitants qui ont respecté les consignes de confinement.

SÉCURITÉ

Les accès pompiers

Des emplacements dédiés aux véhicules de pompiers sont prévus à proximité des réserves incendie. Ils portent la mention « ACCES POMPIERS - Réserve incendie 120 m3 » accompagnée du panneau ou de l'indication « Stationnement interdit ».

Ces emplacements sont réservés à titre permanent et exclusivement aux services de secours pour leur permettre d'intervenir à tout moment, tous les jours de l'année, et pour la sécurité de tous.

Afin d'assurer la sécurité de nos administrés et d'éviter des abus de stationnement prolongé sur ces aires d'urgence, le Maire peut solliciter les services de gendarmerie aux fins de constatation et de verbalisation, voire d'enlèvement et de mise en fourrière du véhicule.

Respectez et faites respecter ces emplacements !



Le désherbeur thermique à utiliser avec précautions

Les beaux jours de ce printemps « confiné » nous ont donné l'envie, plus qu'à l'habitude pour certains, de jardiner, nettoyer, désherber... C'est l'occasion de découvrir aussi de l'outillage qui peut venir remplacer les produits phytosanitaires de synthèse dont l'utilisation est aujourd'hui interdite pour les jardiniers amateurs.

Face aux pesticides, il n'y a aucune hésitation, le désherbeur thermique ne pollue pas la terre, n'a aucune répercussion sur notre santé et notre environnement. Il fait partie des méthodes écologiques qui sont de plus en plus prisées des jardiniers pour remédier au développement rapide des mauvaises herbes. Mais attention, certaines recommandations sont à connaître.

Le désherbeur thermique, fonctionnant avec des cartouches à gaz ou relié à des bonbonnes de gaz, permet de brûler la verdure, présente un risque élevé d'incendie en raison de la flamme directe, surtout en cas de sécheresse et de présence à proximité de structures en bois. Pratique pour les allées, terrasses pavées ou bordures, il est beaucoup moins adapté pour le potager ou les massifs de fleurs, car son action ne peut pas se restreindre à la seule mauvaise herbe qui peut être proche d'un pied de tomates ou d'un arbuste. Sa zone de diffusion n'est pas très précise.

Aussi, les sapeurs-pompiers recommandent une utilisation précautionneuse du brûleur thermique à gaz. Ces brûleurs sont de plus en plus souvent la cause de feux dans les arbres et les talus ainsi que d'incendies des chalets de jardin et autres structures en bois, voire de maisons, par propagation.

Quelques recommandations

- avant tout usage du désherbeur thermique, il convient de vérifier qu'il est en bon état ;
- bien choisir la zone à traiter : bien que le désherbeur thermique ne brûle pas directement la plante, le choc thermique est susceptible de déclencher un départ de feu si les conditions y sont propices. Il est donc important de ne pas l'utiliser en cas de sécheresse, ni dans une zone exposée au risque d'incendie. Il faut veiller à rester à une distance suffisante des matériaux et constructions en bois et à ne pas vous approcher des événements ;
- faire des pauses régulières : en cas d'utilisation prolongée et ininterrompue du désherbeur thermique, la concentration de CO₂ dans l'air peut être légèrement plus importante que d'ordinaire. Pour éviter les désagréments, comme de légers



vertiges par exemple, il est conseillé de faire une pause de temps à autre.

En cas de problème, il est impératif de prévenir les services d'incendie au plus vite. Les particuliers pensent parfois à tort qu'ils prennent une mesure de sécurité efficace en préparant un tuyau d'arrosage ou un seau d'eau, mais le feu se propage tellement vite qu'il est impossible de le circonscrire avec de tels moyens.

Autre solution : Le désherbeur électrique

Fonctionnant sans combustible, le désherbeur électrique est plus sûr, car il n'y a pas de flamme nue. Mais la prudence reste de mise aussi avec cet appareil car le câble de branchement frottant contre le sol, il est susceptible de s'abîmer par endroit.

Même si certains désherbeurs thermiques électriques semblent pouvoir être utilisés par temps de pluie, cette pratique est déconseillée car l'eau est conductrice et peut donc augmenter le risque d'électrocution.

Bien que le risque d'électrocution soit négligeable, il est recommandé de porter des gants à titre préventif, afin de ne pas être en contact direct avec le désherbeur thermique électrique.

Après utilisation, il convient de le laisser refroidir avant de le ranger. Faites également attention aux éventuelles blessures par brûlure.

Rappel important:

Pour les jardiniers amateurs, acheter, utiliser ou stocker des pesticides chimiques pour jardiner ou désherber est interdit depuis le 1er janvier 2019. Afin d'assurer l'élimination dans des conditions sécurisées, les produits non utilisés et leurs emballages détenus par les utilisateurs non professionnels doivent être apportés dans une déchetterie ou un point de collecte temporaire assurant la collecte des déchets diffus spécifiques (déchets chimiques ménagers).

La barrière rue du Souvenir



La barrière a été installée du temps de Mr GAUTRAUD, ancien maire d'Haudivillers, afin de supprimer le flux important de véhicules empruntant cette ruelle, considérée à l'époque comme un raccourci pour se rendre à Beauvais, Lafraye, Montreuil-sur-Brèche, et, dans un second

temps, d'assurer la sécurité et la tranquillité des riverains.

Par contre, sa position, à proximité du cimetière, avait des inconvénients. Lors des manifestations sportives, le stationnement était anarchique et, pour effectuer un demi-tour, la solution était de se rendre au bout de la rue avec, de temps en temps, des voitures en excès de vitesse. Cela, bien évidemment, provoquait des nuisances et agaçait les résidents.

En 2019, la commune a construit le city-stade et un parking est en

cours de réalisation.

Le Conseil municipal a donc décidé de modifier l'emplacement de la barrière en l'installant à proximité des habitations, permettant ainsi l'accès aux équipements sportifs sans gêner les résidents. Son positionnement permet également aux imposants véhicules agricoles d'accéder à leurs champs.

Important : la vitesse est maintenant réglementée à 20 km/h dans la rue du Souvenir, souvent fréquentée par les promeneurs et les sportifs et, bien évidemment, par les résidents.

ÉVÈNEMENTS

1^{er} mai... un peu de bonheur, un petit brin de muguet !

Ce jour du 1^{er} mai est particulier.

Chaque année est célébrée la « fête du travail », des défilés, des vendeuses et des vendeurs de muguet, ce petit brin de bonheur que l'on offre ce jour-là. Pour ce 1^{er} mai très particulier, le Conseil municipal a, cette année, souhaité ne pas déroger à la tradition d'offrir un petit brin de ces clochettes blanches.

À l'initiative de la municipalité, toute une équipe composée de conseillers municipaux -anciens et nouveaux- et de bénévoles d'HaudiCom, ont été heureux d'offrir à chaque foyer d'Haudivillers un peu de joie, en ces temps difficiles.

Ce matin du 1^{er} mai, ils se sont équipés de masques et de gants et ont bravé le temps, entre soleil et pluie. Par équipes de deux, ils ont arpenté les rues d'Haudivillers, frappant à chaque porte avec un petit brin de muguet. Ceux-ci, préparés soigneusement en binôme par Géraldine et Lysiane, ont été mis dans

des corbeilles. Au préalable, Géraldine avait dressé le parcours. Tout un travail et toute une équipe pour apporter un peu de réconfort. Un remerciement à toutes les équipes pour leur participation.

L'accueil a été chaleureux, les habitants ont apprécié cette petite attention. Cela a permis également de préparer le recensement de la composition des foyers en vue de la distribution des masques de protection. Ce petit moment d'échange a été l'occasion de remettre à chaque famille un flyer d'explications sur le port du masque « bien ajuster son masque, pour mieux se protéger » et un flash d'information relatif à la commémoration du 8 mai, non ouverte au public. Bien que celle-ci ait lieu en comité restreint, une gerbe sera déposée au monument aux morts.

Nous avons été heureux de constater que ce petit brin de bonheur a pu enchanter chaque maison, chaque famille et apporter un petit peu de baume au cœur.



Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945



La cérémonie du 75ème anniversaire de la capitulation de l'Allemagne à Berlin, face à l'ensemble des forces de la coalition, ce qui allait marquer la fin de la seconde guerre mondiale, a eu lieu vendredi 8 mai 2020 à 9h30, en petit comité : seules dix personnes étaient conviées pour respecter les mesures barrières : Monsieur le Maire et ses adjoints, Monsieur PACCAUD (Sénateur), Madame FUMERY (Conseillère départementale), Messieurs REMY (Chef de l'Harmonie Haudicoeur), DEMEYER (Chef des sapeurs-pompiers d'Haudivillers) et AMIC (Porte-drapeau des anciens combattants).

Après le dépôt de gerbe au pied du monument des Anciens Combattants de la commune et du conseil départemental, M. le Maire a lu le message du Président de la République pour la commémoration du 8 mai qui se termine ainsi :

« Aujourd'hui, nous commémorons la Victoire de ce 8 mai 1945, bien sûr, mais aussi, mais surtout, la paix qui l'a suivie.

C'est elle, la plus grande Victoire du 8 mai. Notre plus beau triomphe. Notre combat à tous, 75 ans plus tard.

Vive la République !

Vive la France !».

Une minute de silence a été respectée en mémoire de tous les soldats qui ont donné leur vie pour défendre les valeurs de la République, avant que ne soient entonnées la sonnerie aux morts et la Marseillaise.

COVID -19 : Annulation des manifestations publiques jusqu'au 15 JUILLET 2020

Pour faire suite aux annonces du 13 avril 2020 par le Président de la République.

« Les rassemblements organisés sur la voie publique ou dans des lieux privés seront limités à 10 personnes », pour le début du déconfinement progressif. «D'une façon générale, il nous faut éviter les rassemblements qui sont autant d'occasions de propagation du virus».

L'ensemble des manifestations programmées sur notre commune sont annulées jusqu'au 15 juillet prochain.

A savoir :

Le 08 mai 2020 - Cérémonie en comité restreint

Le 10 mai 2020 - Haudi-Trail

Le 24 mai 2020 - Concours de pétanque

Le 30 mai 2020 - séance de cinéma 'CINE RURAL

Les 12-13 juin 2020 - Tournoi de foot

Le 20 juin 2020 - Fête de l'été

Les 11 et 12 juillet 2020 - Fête communale

Les 13-14 juillet 2020 - Retraite aux flambeaux / feu d'artifice et cérémonie du 14 juillet.



ÉVÉNEMENT ANNULÉ

En effet, pour des raisons évidentes de sécurité sanitaire et de stratégie de limitation de propagation de la COVID.19, ces annulations s'avèrent indispensables.

Le devoir de précaution impose donc la préservation de la santé de l'ensemble des habitants de notre commune, qui pour nous est une priorité absolue.

Masques solidaires Beauvaisis

Merci à nos couturières et aux bénévoles qui ont contribué à ce grand élan de solidarité

Dans la période particulière du confinement, pour faire face à la pandémie du Covid-19, un appel au bénévolat est lancé dans le cadre de l'opération « Masques solidaires en Beauvaisis » pour fabriquer des masques en tissu dont la destination est double : les personnels d'appui (administratifs, techniciens...) des établissements de santé qui manquent de masques d'une part et, d'autre part, les habitants du Beauvaisis.

Mais, bien avant la décision du confinement, Marie-Laure Sottiau, habitante d'Haudivillers, confectionne des masques en tissu pour ses proches et son entourage. Elle aimerait aider et s'investir dans la mesure de ses possibilités, dans une cause commune.

Apprenant que le centre hospitalier de Beauvais recherche des personnes bénévoles pour fabriquer des masques, Marie-Laure prend contact avec l'hôpital qui l'oriente vers la mairie de Beauvais. Après quelques échanges, l'organisation se met en place et Marie-Laure peut enfin apporter son aide.

A deux pas de chez elle, Françoise Barbier, de son côté, confectionne également des masques pour ses proches. Et comme une évidence, Françoise et Marie-Laure se retrouvent pour unir leur désir de « faire quelque chose ». Tout d'abord, Françoise vient en aide à Marie-Laure.

C'est trois fois par semaine que les masques ainsi réalisés prennent le chemin de l'hôpital.

Et puis, beaucoup s'interrogent sur la mise à disposition de masques. C'est ainsi qu'un appel est lancé auprès de tous les maires du département. Notre commune s'en fait l'écho et sollicite les habitants du village.

L'association HaudiCom, réalise un flash d'informations communales qui sera aussitôt distribué. En association avec la CAB - Communauté d'Agglomération du Beauvaisis -, qui fournit le tissu, les élastiques... tout le nécessaire pour faire des masques lavables et réutilisables, Martine Rivolier assure le lien afin que le dispositif soit opérationnel dans notre village.

Les bénévoles ne se font pas attendre. Au total, quatorze personnes d'Haudivillers répondent favorablement pour participer à ce grand élan



de solidarité qui, au total, comptera jusqu'à 300 couturières. C'est un considérable travail d'organisation et un énorme investissement en temps pour distribuer, récupérer, confectionner, donner les informations et explications nécessaires, être à l'écoute.

Tout naturellement, Marie-Laure se propose comme référente pour la CAB, afin qu'il n'y ait qu'un seul point pour déposer la fourniture et ramener les masques ainsi confectionnés. Pour effectuer la distribution et le ramassage, elles ne sont pas trop de deux. Marie-Laure dépose auprès de chaque couturière, le lundi et le jeudi, l'enveloppe contenant le matériel et Martine Hummel, le dimanche et le mercredi en fin de journée, frappe à la porte de nos dix couturières : Mmes Raymonde Herbet, Brigitte Grandsir, Isabelle Coquelle, Marie-José Dantas, Françoise Hertoux, Martine Borne, Marie-Thérèse Clopier, Astrid Danel, Dorothée Demeyer, Noémia Lapeyronie, et Brigitte Delavaquerie qui vient en appui à Françoise Hertoux. Toutes les bénévoles et les couturières s'affairent pour que les masques soient acheminés en temps et en heure. Les couturières confectionnent, à leur

rythme, bien évidemment, car ce qui compte avant tout, c'est de participer. Les productions de nos couturières sont vraiment fort appréciées.

Ainsi, en prévision du déconfinement, la Ville de Beauvais et les communes de l'Agglomération dont Haudivillers, ont pu distribuer gratuitement aux habitants du Beauvaisis, deux masques en tissu, lavables, conformes aux préconisations de l'AFNOR. Le premier masque est fourni grâce à l'opération « Masques solidaires Beauvaisis », le second par la Région Hauts-de-France.

C'est lors de la distribution de muguet, le 1er mai, que le nombre de masques à remettre à chaque foyer a pu être vérifié. Géraldine Degeitère, conseillère municipale, a pris de son temps pour organiser cette collecte d'informations.

Dans les jours qui ont suivi, des élus et bénévoles ont remis, dans chaque boîte aux lettres, une enveloppe contenant les masques.

La confection des masques s'est arrêtée avec un dernier passage le 4 juin. Marie-Laure et toutes les

couturières sont contentes d'avoir pu aider dans cette situation inédite et ravies de « passer à autre chose ». Cette expérience leur a permis de faire des connaissances et de nouer des sympathies.

Dans le cadre du dispositif « Masques solidaires Beauvaisis », au plus fort de l'activité, les tournées auprès des bénévoles ont permis de collecter jusqu'à 6 500 masques. Au total, 15 tournées ont été organisées et près de 45 000 masques ont été réalisés.

Complété par d'autres initiatives, ce sont 87 000 masques qui ont été produits entre le 17 avril et le 30 mai 2020.

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis et aussi notre Conseil municipal adressent un grand merci à tous les bénévoles qui ont pris de leur temps dès le début du confinement pour participer à ce bel élan de solidarité.

VIE PRATIQUE



COVID-19 INFORMATION

VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

17	Police/gendarmerie En cas d'urgence, composez le 17 pour contacter la police ou la gendarmerie. Si vous ne pouvez pas appeler, envoyez un sms au 114 , un numéro gratuit qui vous mettra en contact avec les services de secours.
3919	Aide anonyme Composez le 3919 pour recevoir de l'aide anonyme et gratuitement.
115	Hébergement d'urgence Composez le 115 pour obtenir un hébergement d'urgence.
119	Enfance en danger Composez le 119 si vous êtes témoin (même auditif) de violences commises sur un enfant. Ce numéro est également joignable pour des enfants et adolescents en situation de risque pour eux-même ou un autre enfant.



Plateforme de signalement en ligne

Pour orienter les victimes vers le dépôt de plainte et faciliter une prise en charge sociale et/ou psychologique, retrouvez la plateforme de signalement en ligne sur le site :
service-public.fr/cmi



Associations locales

Afin d'apporter une réponse adaptée aux victimes de violences pendant cette période de confinement, retrouvez une **liste des associations et des contacts** à votre disposition sur le site :
oise.gouv.fr/actualites/contacts

Contacts utiles sur notre site

<http://haudi.fr>



Contre les cambriolages, les bons réflexes !



© M1-SC/DICOM/MI 2016 - Photos © SIRPA, Gendarmerie / Fabrice Balisano - DICOM / Jean-François Guier - Fotolia.com - SDG 14-33527 - Tirage : 1 000 000 ex.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE



Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.



VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705

OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08

BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES

Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

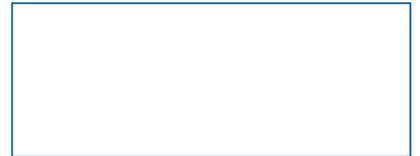
Free Mobile : 32 44

Orange : 0 800 100 740

SFR : 10 23



VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :



www.interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris

@Place_Beauveau

www.facebook.com/ministere.interieur



AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS



Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.



SOYEZ PRÉVOYANT

Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous.

Faites attention à tous les accès. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.



Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

NE COMMETTEZ PAS D'IMPUDENCE

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

Des conseils personnalisés pour rendre votre domicile plus sûr ? Rendez-vous à votre commissariat ou brigade de gendarmerie pour contacter le correspondant sûreté.



AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).



Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance ; une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ? Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet :

- Si vous habitez Paris ou la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), rendez-vous sur www.prefecturedepolice.paris > Rubrique Vous aider
- Si vous habitez hors de Paris et de la petite couronne, rendez-vous sur www.interieur.gouv.fr > Rubrique Ma sécurité > Conseils pratiques



Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.



Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

AGIR ENSEMBLE POUR CHANGER LES COMPORTEMENTS SUR LA ROUTE

Agréée par le ministère de l'Éducation nationale, l'association Prévention Routière met à disposition un ensemble d'activités en ligne à la fois éducatives et ludiques, à réaliser avec les enseignants ou en famille. Toutes ces ressources pédagogiques réalisées par l'association, avec le soutien de l'association [Assurance Prévention](#), entrent dans le cadre du [Parcours citoyen de l'élève](#).



[Ylo et Kimba \(3-5 ans\)](#)

Avec ces deux compagnons, l'enfant découvre la circulation en ville. C'est facile ! Il suffit de cliquer sur l'une des quatre images qui s'affichent ; puis de lancer l'animation et de se laisser guider, en regardant et en écoutant bien !



[Rue Tom et Lila \(3-7 ans\)](#)

Les films « Rue Tom et Lila » mettent en scène Tom, souvent dissipé, et Lila, sa sœur, lui montrant les bonnes pratiques au travers de 16 saynètes. Les enfants découvrent ainsi les pièges de la rue, comprennent le fonctionnement des feux tricolores, apprennent à circuler sur le trottoir, à traverser une rue, un carrefour ou un giratoire...

Egalement disponibles sur la plateforme Lumni – partenaire de l'opération « Nation apprenante ».



[Mobilipass \(5-10 ans\)](#)

Ce site propose aux enfants des activités interactives et aux parents des conseils pour les aider dans l'apprentissage de l'autonomie de leurs enfants. C'est le moyen idéal, tout en s'amusant en famille, de réviser et d'apprendre de nouvelles choses.

NOTRE VILLAGE



MaPrimeRénov en 2020 : La nouvelle prime pour la rénovation énergétique

Qu'est-ce que c'est ?

Lancée le 1er janvier 2020, Ma primeRénov remplace le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et les aides de l'Agence nationale de l'Habitat (Anah) « Habiter mieux agilité ». Elle est versée **sous conditions de ressources** par l'Anah. La mise en place du dispositif s'échelonne jusqu'en 2021.

Qui peut en bénéficier ?

En 2020, Ma primeRénov s'adresse aux ménages les plus modestes selon les conditions de ressources fixées par l'Anah. **Seuls les propriétaires occupant leur logement** à titre de résidence principale y sont éligibles.

Pour quels travaux et quels montants ?

Ma primeRénov permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement).

Le montant de la prime varie en fonction des matériaux et des équipements éligibles dans la limite d'un plafond de **20 000 €** pour des travaux sur un logement et pendant une durée maximale de 5 ans.

Le guide du ministère de la Cohésion des territoires présente de manière détaillée la liste des travaux éligibles à la prime ainsi que le montant de prime forfaitaire par type de travaux. Les montants de prime peuvent se cumuler pour un même logement dans la limite du plafond de **20 000 €**.

Pour de plus amples renseignements, connectez-vous sur : <https://www.maprimerenov.gouv.fr>
MaPrimeRénov' : mieux chez moi, mieux pour la planète

Source : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-renovation-energetique#>

Rappel : dispositions réglementaires de lutte contre le bruit

Après cette période de confinement, chacun retrouve le cours de ses activités et les bruits qui y sont liés. Le bruit est aujourd'hui un vrai sujet de préoccupations, car il peut être source de désagrément et porter atteinte à la qualité de vie quotidienne.

La lutte contre les bruits de voisinage est placée sous la responsabilité du maire qui dispose des pouvoirs généraux de police en matière de salubrité et tranquillité publique pour notamment arbitrer les conflits de voisinages liés au bruit. Il fait donc appel au civisme de chacun pour respecter au mieux les règles de vie, pour le bien-être de tous.

• Engins motorisés bruyants

Par arrêté préfectoral du 15 novembre 1999, les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazons à moteur thermique ou électrique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués qu'aux heures suivantes :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

• Voisinage

Par arrêté préfectoral et afin de protéger la tranquillité et la santé des habitants du voisinage, tous les bruits causés sans nécessité ou par défaut de précaution, entraînant une gêne pour le voisinage, sont interdits et ce, en particulier entre 22h et 6h. Les bruits de voisinage (tapages diurnes et nocturnes), de par leur durée, répétition et intensité sont répréhensibles par une contravention.

• Aboiements des chiens

Article R 1334-31 du Code de la Santé Publique : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Recette

Atelier cuisine pour enfants

Avec cet atelier votre enfant observe les changements de la matière et apprend à mesurer les quantités.

Ingrédients :	2 x  de miel liquide
1 pâte feuilletée à dérouler	1 x  de cannelle en poudre
400 g compote de pomme	2 x  de gingembre en poudre
1 jaune d'oeuf	5 x  d'amandes en poudre

Cuisiner un dessert du Moyen Âge



Etape 1 : Mets la compote dans un saladier, ajoute les amandes, le miel, la cannelle et le gingembre. Mélange bien.

Etape 2 : Déroule la pâte sur une plaque à four et étale le mélange seulement sur la moitié de la pâte.



Etape 3 : Ferme le chausson en repliant la 2^{ème} moitié de la pâte et appuie bien sur les bords.

Etape 4 : A l'aide d'un pinceau de cuisine, étale le jaune d'oeuf sur la surface du chausson pour qu'il dore à la cuisson.

Etape 5 : Préchauffe le four à 180°C et demande à un adulte de mettre le chausson à cuire pendant 30 minutes. Laisse-le refroidir avant de le déguster.



bon appétit !



Surtout... surtout... ne baissez pas les bras !

C'est par la belle matinée ensoleillée du 10 avril 2020, que Lucette Vessier du haut de ses 85 printemps, a pris le téléphone pour nous chanter une petite chanson de sa création.

Elle a tenu à partager ses pensées avec tous en cette période de confinement liée au Coronavirus.

Très investie dans la commune d'Haudivillers depuis tant d'années, elle n'a pas pu s'empêcher de griffonner quelques lignes qu'elle a eu plaisir à nous chanter sur l'air de « La Madelon ».

Elle a accepté que l'on partage avec vous ce moment hors du commun et son message d'espoir...



Surtout... surtout... ne baissez pas les bras, contre ce sale Coco qui nous embête...

Il circule dans le monde entier, sale Coco, sale Coco, sale Coco...

Respectez bien les conseils que l'on vous donne, restez chez vous et regardez la télé...

Chantez, dansez ou alors dessinez, cela vous remontera le moral...

La vie sera plus agréable avec l'été qui arrive,

Espérons que l'on arrivera à combattre ce sale Coco...

Ce sera une joie immense et aussi un bonheur de pouvoir réussir à combattre cet intrus !

Surtout... surtout... ne baissez pas les bras, contre ce sale Coco qui nous embête...

Il circule dans le monde entier, sale Coco, sale Coco, sale Coco...

Respectez bien les conseils que l'on vous donne, restez chez vous et regardez la télé...

Chantez, dansez ou alors dessinez, cela vous remontera le moral...

Lucette Vessier

Le bonheur retrouvé...

Nous avons été mis à l'épreuve comme l'arbre qui a subi les assauts du vent, extrait de la citation de l'écrivain et philosophe romain, Sénèque : « *seul l'arbre qui a subi les assauts du vent est vraiment vigoureux, car c'est dans cette lutte que ses racines, mises à l'épreuve, se fortifient.* »

Durant ces semaines de liberté restreinte pour vaincre la pandémie, nous n'avons manqué de rien si ce n'est le plaisir d'être entourés des siens, des amis, des collègues...

Alors fini le rangement, le classement, le nettoyage, le dépoussiérage, le lessivage, ... place aux retrouvailles.



Et c'est le bonheur retrouvé, ce sentiment de bien-être reconquis, de satisfaction recouvrée, de félicité regagnée.

Nous avons à prendre le temps pour partager de nouveau des moments de convivialité, rire

avec nos proches, rencontrer nos amis, réfléchir à notre mode de vie... quel bonheur de retrouver la joie, la prospérité et de vivre ces instants jusqu'à l'allégresse. Alors, prendre le temps d'épeler chaque jour à voix haute ou dans sa tête une idée positive « *comme l'étoile filante, le mirage, la flamme, l'illusion magique, la goutte de rosée, la bulle sur l'eau ; comme le rêve, l'éclair ou le nuage : considère ainsi toutes choses.* » du philosophe fondateur du bouddhisme, Siddhârta Gautama.

Ce bonheur, savourons-le, goûtons chaque chose, toutes ces petites choses qui nous ravissent, qui nous apportent de la gaieté, délectons-nous du bonheur retrouvé.



Martine Hummel

Boîtes aux lettres et pare-brises : encadrement de la distribution des prospectus

Vous avez affiché la mention « Stop pub » sur votre boîte aux lettres et vous continuez à recevoir des publicités ? À partir de janvier 2021, il sera interdit d'y déposer des imprimés non adressés. C'est ce que prévoit la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (parue au Journal officiel du 11 février 2020).



Le dépôt dans les boîtes aux lettres de cadeaux promotionnels non sollicités ainsi que la distribution d'imprimés publicitaires sur les pare-brises des véhicules seront également interdits.

Les entreprises qui ne respecteront pas ces dispositions seront passibles d'une amende de 1 500 €.

En attendant l'entrée en vigueur de ces mesures en janvier 2021, il sera toujours utile d'afficher l'autocollant « Stop pub » afin de décourager les distributeurs.

À savoir : Le dispositif « [Stop pub](#) » a été lancé en 2004 par le ministère chargé de l'Environnement dans le cadre du premier Plan national de prévention des déchets. Il s'est matérialisé par la création d'un autocollant mis gratuitement à la disposition des particuliers souhaitant manifester leur refus de recevoir les publicités non adressées et ainsi limiter la production de déchets.

Expressions françaises sur les animaux

Être le dindon de la farce :

Être celui qui «se fait avoir», qui se fait berner. Le dindon a toujours eu la réputation d'être un idiot prétentieux. C'est ainsi depuis le Moyen Age : dans les pièces de théâtre comiques qu'on appelait des «farces», Dindon était le personnage dont tout le monde se moquait.



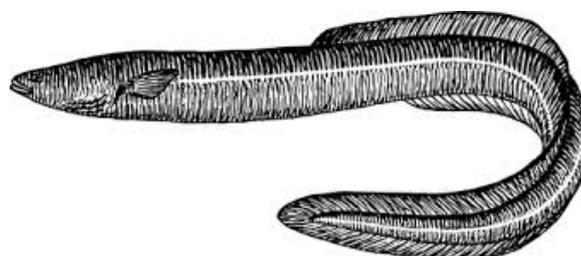
Être comme l'oiseau sur la branche :

Être dans une position précaire, instable, sans savoir de quoi demain sera fait. Comme l'oiseau qui vole de branche en branche, sans rester longtemps sur la même.

Il y a anguille sous roche :

Il y a quelque chose qui se trame, qui est en train de se passer sans qu'on en soit averti.

Une anguille, cela se faufile, glisse sans bruit et disparaît dans l'eau. Pour l'apercevoir dans la rivière, ce n'est déjà pas facile, mais si en plus elle se tapit dans l'ombre d'un rocher ...



Proverbes

« A cœur vaillant, rien d'impossible » :

Ce proverbe signifie que le courage permet de venir à bout de tout.

« Balaie à la maison de tes amis et ne frappe pas à la porte de tes ennemis » :

Ce proverbe signifie qu'il faut prendre soin de ses amis et ne surtout pas demander de l'aide à ses ennemis.

« On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs » :

Pour que certaines actions soient menées à bien, il faut accepter certains sacrifices et aussi les erreurs et abus.



TRUCS ET ASTUCES

Vous avez pris un méchant coup de soleil ?

Voilà comment l'apaiser un peu :

Coupez une tranche de concombre et déposez-la sur les coups de soleil pour en couper l'effet brûlant.

Attention ! Cette astuce n'est en aucun cas une protection contre les rayons du soleil.

Pensez à vous protéger régulièrement avec une crème solaire et évitez de vous exposer aux heures les plus chaudes !

Aromates

Cuisine.

Pour confectionner des petits plats sans laisser des brindilles ou des feuilles trop épaisses dans la sauce, enfermez vos herbes dans un petit nouet de mousseline (une compresse de gaz peut convenir), mais si vous n'en avez pas sous la main, servez-vous d'une boule à thé qui diffusera parfaitement les parfums de vos aromates et qui ne laissera pas de souvenir désagréable sous la langue.

Cueillette.

Les plantes aromatiques doivent être cueillies par une journée ensoleillée, tôt dans la matinée. Munissez-vous d'un sécateur ou d'une paire de ciseaux pour ne pas blesser les tiges.

Conservation.

Mettez-les à l'abri de la lumière et du soleil qui les décolorent et ôtent leur saveur. Enfermez-les dans de petits sacs de toile ou de papier, des boîtes de métal ou de verre (à condition de les ranger dans un placard fermé) mais jamais dans du plastique où elles moisiraient, faute d'aération.

Vous pouvez les utiliser pour parfumer des huiles (le thym, le romarin, la sarriette, le basilique s'y prêtent parfaitement) ou des vinaigres (estragon, échalote, ail etc....).

Fabriquer des glaçons aux herbes : hachez finement celles-ci et déposez-les au fond des compartiments du bac à glace, puis versez de l'eau. Ces glaçons vous seront très utiles pour préparer des soupes, des potages ou des sauces.

La phrase mystérieuse

Tous les mots figurant dans la liste peuvent y figurer en tous sens. Cherchez-les horizontalement (de gauche à droite ou de droite à gauche), verticalement (de bas en haut ou de haut en bas), en diagonale.

Lorsque vous les aurez tous rayés, il ne vous restera que 36 lettres formant la phrase mystérieuse.

B	O	S	Q	U	E	T	S	R	S	A	L	L	E
E	L	A	P	O	S	T	E	V	R	E	V	S	V
G	R	A	N	D	E	G	U	A	E	T	I	O	N
L	U	I	V	S	N	E	Q	L	I	T	L	U	O
I	E	L	O	A	E	T	C	L	L	O	L	V	E
S	V	L	L	I	O	L	A	E	P	N	A	E	D
E	C	U	T	O	U	R	J	E	U	N	G	N	O
C	O	I	F	F	E	U	S	E	E	A	E	I	L
B	A	C	A	C	I	A	S	L	P	E	A	R	E
A	C	A	R	R	I	E	R	E	S	J	E	C	D
V	H	A	I	N	A	U	T	I	G	L	I	E	E
A	D	E	H	A	P	U	O	D	I	R	I	T	U
R	V	C	I	C	L	L	L	M	U	L	E	E	Q
D	N	O	M	Y	A	R	E	A	R	F	S	E	I
M	N	L	P	V	C	F	M	A	I	R	I	E	N
A	I	E	C	A	E	R	E	C	O	M	T	E	O
I	C	I	M	E	T	I	E	R	E	D	I	E	M

ACACIAS
BAVARD
BOSQUETS
BOULANGER
CAFE
CARRIERE
CIMETIERE
CLOS
COIFFEUSE

COMTE
ECOLE
EGLISE
EMILE
FETE
FOOT
GRANDE
HAINAUT
JACQUES

JEANNOTTE
LA POSTE
MAI
MAIRIE
MAURICE
MONIQUE DE L'ODEON
PLACE
PEUPLIERS
RAYMOND

RUE
SALLE
SOUVENIR
TOUR
VALLEE
VALLOIS
VILLAGE

Réponse :

Corinne



QUIZZ

SPECIAL ABBREVIATIONS

- Arrondissement :
A : arr.
B : Ar.
C : Arr.
- C'est-à-dire :
A : càd
B : c.-à-d.
C : c-à-d
- Exemple :
A : exe
B : Exe
C : ex.
- Franc :
A : F.
B : Fr.
C : Frc.
- La première ou la deuxième :
A : la 1^{ère} ou la 2^è
B : la 1^{ère} ou la 2^{ème}
C : la 1^{re} ou la 2^e
- du dimanche au vendredi :
A : du dim. au vendr.
B : du dim au vendr
C : du dim. au vend.

Sudoku



		9	7	8	5		
			5				7
	3			4	6		
	9			7			3
3							6
7			8				1
		3	1				2
8				9			
		4	2	5	7		



	5		9				3
1		3		5			
2			8	1	3		5
	1		4	3			6
5	9						3 8
7				8	9		2
9			6	7	1		2
			9			8	7
6				2			9

Trouvez les 7 différences



SOLUTIONS

Réponse : VIVE LE VILLAGE D'HAUDIVILLERS EN PICARDIE

B	O	S	Q	U	E	T	S	R	S	A	L	L	E
E	L	A	P	O	S	T	E	V	R	E	V	S	V
G	R	A	N	D	E	G	U	A	E	T	I	O	N
L	U	I	V	S	N	E	Q	L	I	T	L	U	O
I	E	L	O	A	E	T	C	L	L	O	L	V	E
S	V	L	L	I	O	L	A	E	P	N	A	E	D
E	C	U	T	O	U	R	J	E	U	N	G	N	O
C	O	I	F	F	E	U	S	E	E	A	E	I	L
B	A	C	A	C	I	A	S	L	P	E	A	R	E
A	C	A	R	R	I	E	R	E	S	J	E	C	D
V	H	A	I	N	A	U	T	I	G	L	I	E	E
A	D	E	H	A	P	U	O	D	I	R	I	T	U
R	V	C	I	C	L	L	L	M	U	L	E	E	Q
D	N	O	M	Y	A	R	E	A	R	F	S	E	I
M	N	L	P	V	C	F	M	A	I	R	I	E	N
A	I	E	C	A	E	R	E	C	O	M	T	E	O
I	C	I	M	E	T	I	E	R	E	D	I	E	M



2	6	9	7	3	8	5	4	1
1	4	8	5	6	2	3	9	7
5	3	7	9	1	4	6	8	2
4	9	1	6	2	7	8	5	3
3	8	5	4	9	1	2	7	6
7	2	6	8	5	3	9	1	4
9	5	3	1	7	6	4	2	8
8	7	2	3	4	9	1	6	5
6	1	4	2	8	5	7	3	9



4	5	8	7	9	6	2	1	3
1	7	3	2	4	5	6	8	9
2	6	9	8	1	3	4	7	5
8	1	2	4	3	7	9	5	6
5	9	4	1	6	2	7	3	8
7	3	6	5	8	9	1	2	4
9	8	5	6	7	1	3	4	2
3	2	1	9	5	4	8	6	7
6	4	7	3	2	8	5	9	1

Réponses quizz : 1A / 2B / 3C / 4A / 5C / 6A

NUMÉROS UTILES



Pompiers : 18 ou 112
 Gendarmerie : 17
 SAMU : 15
 Hôpital : 03 44 11 21 21
 EDF : 0810 347 948



www.3237.fr

CALENDRIER MANIFESTATIONS

Sous réserve de modifications dû aux directives gouvernementales ou aux associations.

SEPTEMBRE

SAMEDI 19

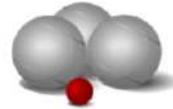


SAMEDI 26 AU
DIMANCHE 29

- Haud'Histoire

OCTOBRE

DIMANCHE 4



- Concours de pétanque
«La Pétanque Haudivilloise»

SAMEDI 31



NOVEMBRE

MERCREDI 11

- Cérémonie

SAMEDI 21

- Repas Beaujolais
«Odi-Jeun»

DIMANCHE 22

- Bourse aux jouets
«Nos Enfants d'Abord»

SAMEDI 28



DÉCEMBRE

SAMEDI 5

- Repas Sainte Barbe
« Amicale des Sapeurs Pompiers »

DIMANCHE 6

- Arbre de Noël

DIMANCHE 13

- Marché de Noël

SAMEDI 19

- Colis des aînés



SÉANCES DE CINÉMA RURAL 2020



Les horaires seront confirmés au fur et à mesure. A priori, la séance commence à 20h00 durant la saison hivernale et à 20h30 durant les beaux jours d'été. Aussi, certaines séances peuvent bénéficier de la projection de 2 films.

Samedi 19 Septembre

Samedi 31 Octobre

Samedi 28 Novembre

MOTO and CO
BEAUVAIS

Vous accueil
du mardi au samedi
de 9h à 12h et 14h à 19h

**Votre spécialiste moto, scooter et quad
toutes marques!**

ATELIER
PREPARATION MOTEUR
ACCESSOIRES
ROUTE ET CROSS
VEHICULES NEUFS
ET OCCASIONS

YAMAHA/KTM/SUZUKI/KAWA/HONDA/GASGAS/KYMCO/RIEJU/
PIAGGIO/GILERA/VESPA/APRILIA/TGB/MSK/DERBI...

EXCLUSIF!

Gamme sportswear
FOX
Hommes-Femmes-
Enfants - Bagagerie

www.motoandco.fr - 13 RN1 - 60 000 ALLONNE - 03 44 45 23 26

AC Décor

Peinture
Ravalement
Revêtement sols et murs

Décoration
Vitrerie

6 bis rue Emile hainaut 60510 Haudivillers
03.44.80.60.93 - 06.20.87.39.12
ac.decor@sfr.fr

Aurélien SOREL

EARL du Vieux Moulin
N° Agrément 2016-0003

06.07.02.64.33.
sorel.aurelien@orange.fr



**VIDANGE
FOSSE SEPTIQUE
FOSSE TOUTES EAUX
BAC A GRAISSE...**

GARAGE AUTIQUET

Mécanique - Carrosserie - Peinture
Vente véhicules neuf et occasions

Réparations toutes marques

18 rue de la poste
60510 HAUDIVILLERS

Tél/Fax : 03 44 80 40 31
thierry.autiquet@orange.fr



GLACET S.A.R.L.



- Terrassements
- Assainissements
- Démolitions
- Location Pelles et Tracto-Bennes
- Mini-pelle

1, rue de Laversines - 60510 FOUQUEROLLES
Portable : 06 85 43 95 07
Tél. 03 44 80 39 09 • Fax 03 44 80 15 02

CONCEVOIR
CRÉER
ENTRETIENR



**GAUDION
PAYSAGE**

Un extérieur qui vous ressemble

www.gaudion-paysage.fr
03 44 07 14 27

COIFF' STYLE

Coiffure mixte & Esthétique



03.44.79.13.03
8, rue de l'église 60510 Oroër

du mardi au jeudi: de 9h à 12h et
de 14h à 18h30
le vendredi: de 9h à 18h30 et
le samedi: de 9h à 17h

ACHAT - VENTE - LOCATION

**AGENCE BRESLES
IMMOBILIER**

www.bresles-immobilier.fr

LA **ITRINE D'AGNETZ**

www.agnetz-immo.fr

03.44.07.58.01

Rédaction
Martine RIVOLIER, Denis DEBRYE, Sylvain FRENOY, Corinne CARLO, Susana CLERGET, Lysiane MARCHADOUR, Bernard CLERGET, Martine HUMMEL, Bruno HUMMEL, Geraldine DEGEITERE
Mise en page : Corinne CARLO et Adrien CLERGET

FREAKS
contact@assofreaks.fr
www.assofreaks.fr